

ASSEMBLEE GENERALE 2023 GONFARON

RAPPORT MORAL

Le forestier vit par la nature de son actif patrimonial dans le temps long. Lorsqu'il fait un document de gestion durable la prévision est pour 15 à 20 ans.

C'est donc extrêmement frustrant lorsque l'on a en charge l'animation d'un organisme comme le nôtre, de constater que d'année en année, nous sommes confrontés à des problèmes récurrents. On a l'impression que l'on ne verra jamais la réalisation de ses espérances en matière sylvicole.

Pour que le propriétaire puisse seulement entretenir sa forêt pour la transmettre ensuite en bon état, il lui faut parfois vendre un peu de bois. Mais tous les freins dont nous parlons depuis des années, n'ont toujours pas été levés. Une desserte toujours très problématique, des débouchés en Paca toujours incertains en raison de leur fragilité (Tarascon, Gardanne) et d'une frugalité qui ne se dément pas, une législation sur la protection de l'environnement toujours plus contraignante etc... Et par-dessus tous ces freins, la crainte suprême de l'incendie qui réduit à néant le travail des générations précédentes. Nous pensions que nos efforts de prévention avaient réduit considérablement ce risque, mais le dérèglement climatique est venu rebattre négativement les cartes. Donc, ce n'est même plus du sur place mais de la régression.

Mais, heureusement, de temps en temps, l'acharnement des défenseurs de la sylviculture durable est couronné par quelques avancées. C'est ce qui permet de maintenir chez nous la flamme de l'action. Il est vrai que parfois d'un malheur naissent des solutions. En 2022, les grands feux qui ont ravagés 30.000 hectares de la forêt des Landes de Gascogne et la prolifération des incendies en toutes saisons, dans des régions qui avaient jusqu'alors été épargnées, sont venus renforcer la prise de conscience initiée par le grand feu de 2021 dans la plaine des

Maures, que pour qu'un petit feu ne devienne pas un grand feu, il faut qu'il trouve le moins de combustible possible sur sa route et que les forces d'intervention trouvent des accès pratiques et sécurisés.

Ce sera le thème des interventions qui vous seront proposées en fin de matinée.

Cette prise de conscience des instances qu'elles soient administratives ou professionnelles a généré une éclosion d'initiatives.

La Préfecture de Région Paca par l'entremise de la CRFB a créé une commission pour la prévention des incendies de forêt, dont l'Union Régionale Fransylva Paca fait partie.

La Région Paca a déclaré « la guerre du feu »

Le Sénat, sous l'impulsion de notre ami Jean BACCI, a mis en place une commission qui vient d'élaborer un projet de loi pour la prévention des incendies actuellement en discussion.

Les ministères intéressés par la forêt (Agriculture et Environnement) ont détachés fin 2021 deux ingénieurs généraux pour établir un rapport à la suite du feu de la plaine des Maures. Ce rapport devrait être disponible dans les prochaines semaines.

De cette débauche d'initiatives sortira sûrement un plan de prévention efficace, basé sur la culture du risque inculquée au public le plus large. Un breton devra connaître comme un provençal les gestes à ne pas faire et la SNCF devra graisser les freins de ses trains.

Une autre avancée réjouit notre cœur de syndicaliste sylviculteur. Elle vient conjointement du département du Var et des Cofor dont l'union régionale est présidée par Jean BACCI.

Ces deux organismes ont mis au point un accord multipartenarial qui a été signé le 14 avril et dont Fransylva 83 est cosignataire. Cet accord a pour but de permettre aux Exploitants forestiers et de travaux forestiers d'utiliser sous certaines conditions les pistes de DFCI pour faire sortir du bois de nos forêts, comme le prône notre PRFB.

Cette initiative a été suivie d'une démarche des maires membres des Cofor pour convaincre leurs homologues qu'il était très dommageable qu'ils bloquent le passage de gros ou moyens porteurs sur leur territoire. Cela faisant capoter nombre de chantiers potentiels. Il semblerait que le message soit bien passé.

Il restera malgré tout à résoudre un dernier point ultra bloquant qui réside dans l'article L 411-1 du code de l'environnement relatif à la protection des espèces animales et végétales protégées. Si les deux ministères concernés (Agriculture et Environnement) ne trouvent pas un compromis sur cette épineuse question, l'exploitation forestière publique et privée la plus basique comme les éclaircies, ne pourrons plus se faire que durant un mois par an. Cela signifiant la faillite des ETF qui ont du matériel à amortir valant plusieurs milliers d'euros. Je ne peux pas penser qu'un tel scénario se produise mais il restera malgré tout de nombreuses contraintes pour la pénétration sylvicole car qui dit compromis dit concessions réciproques.

Comme si tous ces problèmes ne suffisaient pas à nos insomnies, notre syndicat est aujourd'hui remis en cause par des associations de propriétaires qui voient le jour, jugeant que nous ne défendons pas suffisamment fortement le droit de propriété vis-à-vis nombre d'intrus.

Nous leur souhaitons bien du plaisir et de faire mieux que nous (qui n'avons aucun moyen de coercition) pour faire cesser la cueillette des champignons et les balades en quad.